



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 4 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro **227-2024** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 197-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** ».

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Une copie certifiée conforme de ce règlement sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 décembre 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière